

Commune de
CRISSIER



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 55/2011-2016

SECTEUR VOIRIE

**REMPLACEMENT DE LA PISTE VITA PAR UN
PARCOURS FITNESS**

**Date proposée pour la séance de commission
d'étude du présent préavis:
mardi 8 avril 2014 à 19h30
bâtiment administratif, salle n°2**

31 mars 2014

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1 Objet du préavis

La Municipalité, dans le cadre de la mise en application de la législation en vigueur, sollicite l'accord de votre Conseil pour l'octroi d'un crédit de CHF 65'000.- destiné au remplacement des postes du parcours Vita par des engins de fitness d'extérieur.

2 Historique

Le parcours Vita actuel date du milieu des années septante. A l'époque, la compagnie d'assurances sur la vie VITA délivrait l'autorisation d'utiliser le label « parcours Vita ». Dès lors la Commune déposait une première demande en 1972 qui fut refusée. Vita justifiait *« Nous sommes tout à fait conscients que la commune de Crissier compte quelques habitants de plus que celle de Bussigny, mais comme nous vous l'avons déjà dit, nous devons songer à une répartition équitable dans les différentes régions intéressées »*.

Cependant la Commune de Crissier, convaincue du bien fait d'un tel parcours, déposait une nouvelle demande qui fut acceptée par Vita : *« Bien que Crissier ne se trouve qu'à environ 2 km environ du Bussigny, nous avons réexaminé avec attention votre demande et vu l'importance de votre commune, nous pouvons exceptionnellement vous donner notre approbation pour la construction d'un parcours VITA. Si nous revenons maintenant sur notre décision du 27.7.1972, c'est simplement parce que nous avons estimé que Crissier également était une commune relativement importante et qu'un parcours VITA sur son territoire permettrait tant aux habitants de Crissier qu'à ceux de Lausanne par exemple de s'y entraîner »*.

Ce texte montre clairement qu'à l'époque, il y avait un réel engouement pour ce type d'installation.

3 Pourquoi ce changement ?

Le parcours Vita a toujours été entretenu de manière suivie par la voirie. Chaque année la commune de Crissier a reçu les félicitations de la Fondation parcours Vita, gérée actuellement par la Zürich, qui avait racheté en son temps l'assurance vie VITA.

L'année dernière ce parcours avait même été élu parcours du mois de juillet, titre honorifique décerné douze fois par année par cette même fondation.

Il est à relever, que bien que le parcours porte le nom Vita et la marque de la Zürich assurances, l'entretien des engins et du parcours est entièrement à la charge de la Commune. Aucune participation n'est faite par la fondation parcours Vita de la Zürich. Nous utilisons des engins selon un catalogue labélisé.

Alors pourquoi changer ?

Le concept date des années septante et il a pris des rides. Il faut bien l'avouer, actuellement se sont plutôt des coureurs à pied qui utilisent le parcours Vita comme piste d'entraînement en forêt plutôt que des utilisateurs des divers engins mis à disposition. Dès lors, ce type d'installation n'est plus en adéquation avec la mode actuelle du fitness. L'entretien des postes du parcours est de plus en plus conséquent. Une rénovation de plusieurs engins est nécessaire. Faut-il faire un renouvellement à l'identique sur le concept Vita ou doit-on changer le concept ?

Actuellement, l'être humain recherche la nature pour s'évader des sites urbains et des engins plus techniques comparables à ceux des salles de fitness. Nous estimons plus judicieux d'installer des postes plus modernes et plus en lien avec les nouvelles méthodes d'entraînements musculaires, tout en conservant le plaisir du bien-être en nature.

4 Modifications principales

Deux éléments principaux vont changer sur le site du parcours Vita :

1. La première rampe d'escaliers placée sous le pont de l'autoroute va disparaître. Cela en ravira certains et en chagrinera d'autres. Cependant, l'OFROU (office des routes nationales), propriétaire du terrain placé sous le pont de l'autoroute a procédé cet hiver à des travaux d'entretien des piliers du viaduc et de ses ancrages au sol, modifiant ainsi la configuration du site. Auparavant des arbustes faisaient effet de barrière naturelle. Depuis leur enlèvement, le secteur est devenu plus dangereux. Il n'y a plus de garde-corps et le risque de chute est important. L'installation de barrières n'est pas chose aisée vu le talus actuel. La suppression de ce tracé permettra de réduire les coûts d'entretien (escaliers, barrières, végétation) et réduira le risque de chute. De plus, il est à relever que bon nombre de coureurs évitent déjà ce tronçon.
2. Le nombre de postes va passer de 15 à 8. La conception des huit nouveaux engins permet de mobiliser les principaux muscles, donc pas besoin de multiplier le nombre d'engins. Cette baisse du nombre de poste permettra également une diminution des secteurs touchés en forêt. Deux engins de stretching seront maintenus.

Une séance avec le garde-forestier a été organisée le 27 mars 2014, afin de déterminer les impacts sur la forêt. Il est favorable à ce changement.

5 Choix des engins

Les engins d'extérieur sont différents de ceux que l'on retrouve en salle. Ils doivent résister aux intempéries et les mécanismes (ou rotules) doivent être conçus pour un entretien minimum. Ils doivent être simples, afin que chacun puisse les utiliser sans un coach. Plusieurs fournisseurs proposent divers équipements. Notre choix s'est porté sur des équipements modernes en inox, garant d'une bonne résistance aux intempéries et aux éventuels actes de vandalisme.

Ce système a été développé par “stilum”, fabricant allemand qui depuis plus de dix ans s’est spécialisé dans la construction de jeux en inox modernes et au design attractif. Afin de ne négliger aucun aspect en lien avec la santé des utilisateurs, la société “stilum” a développé ces engins en coopération avec l’Institut pour la prévention et le suivi médical (IPN) de Cologne fondé en 1992. Cet institut collabore avec les assureurs de santé, entreprises ainsi que tout autre partenaire souhaitant s’assurer un partenariat basé sur des connaissances scientifiques pour atteindre l’objectif de stimuler la santé et la qualité de vie.

6 Coûts de l’installation

Les coûts de l’installation se partagent en cinq catégories :

libellé	Montant
1. <u>Démolition des installations actuelles</u> La démolition des installations actuelles sera réalisée en partie par la voirie et en partie par l’entreprise mandatée pour la réalisation de socles. Il faut relever qu’une partie des éléments en bois et métal actuels pourront être réutilisés pour d’autres activités de la voirie.	Fr. 4'500.- TTC
2. <u>Réalisation des socles</u> La mise en place de ces socles sera réalisée par une entreprise externe. Il s’agira de réaliser des socles ronds en béton de 160 (3 pièces) et 140 cm (5 pièces) de diamètre sur une hauteur de 40 cm Ces socles seront entièrement recouverts de terre. Ils seront donc invisibles.	Fr. 15'000.- TTC
3. <u>Achat des engins et de la signalétique</u>	Fr. 41'000.- TTC
4. <u>Remise en état des environs des équipements</u> Ces travaux seront réalisés par la voirie. Il s’agira principalement de niveler le terrain environnant et de remettre des copeaux.	Fr. 1'800.- TTC
5. <u>divers et imprévus</u>	Fr. 2'700.- TTC
TOTAL	Fr. 65'000.- TTC

Le service Infrastructures et travaux contactera la SDC pour une éventuelle participation financière pour l’équipement de la piste de fitness. Cette participation sera déduite du montant des investissements.

7 Conséquences sur le budget de fonctionnement (charges induites)

Les conséquences sur le budget de fonctionnement seront favorables, car ces nouveaux engins en inox ne demanderont que très peu d'entretien (principalement du nettoyage). Les autres travaux d'entretien seront similaires aux actuels (coupe de la végétation, entretien des passerelles et des divers escaliers, mise en place des copeaux).

On devrait de ce fait constater une baisse des frais d'entretien de cette nouvelle infrastructure, principalement une diminution des heures consacrées par la voirie.

8 Financement

Plan des investissements 2014-2018			
Les investissements du présent préavis en cours figurent au plan quinquennal 2014-2018, actuellement pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 65'000.--			
Total des investissements prévus de 2014 à 2018			Fr. 65'197'000.00
Divers préavis déjà votés			Fr. 24'400'000.00
Préavis en cours au 31.3.2014			
50/2011-16	Secteur Voirie - Achat d'un véhicule de nettoyage (Remplacement des vélomoteurs)	Fr. 80'000.00	
54/2011-16	Secteur Infrastructures et travaux - Mesures PGEE 16,18 et 109 (Crédit d'étude)	Fr. 182'000.00	
55/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement de la Piste Vita par un parcours fitness	Fr. 65'000.00	Fr. 327'000.00
Solde des investissements à voter selon plan 2014-2018			Fr. 40'452'000.00
Ecart favorable par rapport au plan d'investissements 2014-2018			Fr. -18'000.00
Plan de financement des investissements proposé			
Montant du crédit souhaité			Fr. 65'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante.		
Amortissement	Après déduction d'une éventuelle participation de tiers, ces dépenses d'investissement, qui ne peuvent être considérées comme thématiques au sens de la péréquation, seront amorties immédiatement par un prélèvement de Fr. 65'000.-- dans le fonds de réserve n° 9282.50 "Investissements futurs".		
Charges de fonctionnement	Le chapitre 7 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.		

9 Proposition municipale

La Municipalité souhaite par le présent préavis offrir par cette nouvelle installation moderne et fonctionnelle, un nouveau moyen de maintenir la santé, le bien-être et la qualité de vie des habitants de Crissier.

10 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Crissier vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal N° 55/2011-2016 du 31 mars 2014,
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit pour le remplacement du parcours Vita actuel par un nouveau parcours santé et Fitness, d'un montant total de **CHF 65'000.- TTC**, conformément au détail contenu dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 31 mars 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

D. Lang

Responsable du préavis : Mme N. Jaton, municipale

Annexes :

- Schéma du parcours vita actuel
- Schéma du parcours de Fitness
- Liste des postes



19/03/2014

0 150 300 450 600 m

Schéma du parcours de Fitness

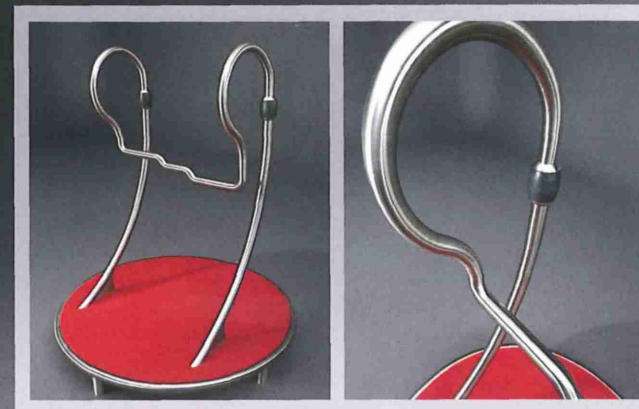
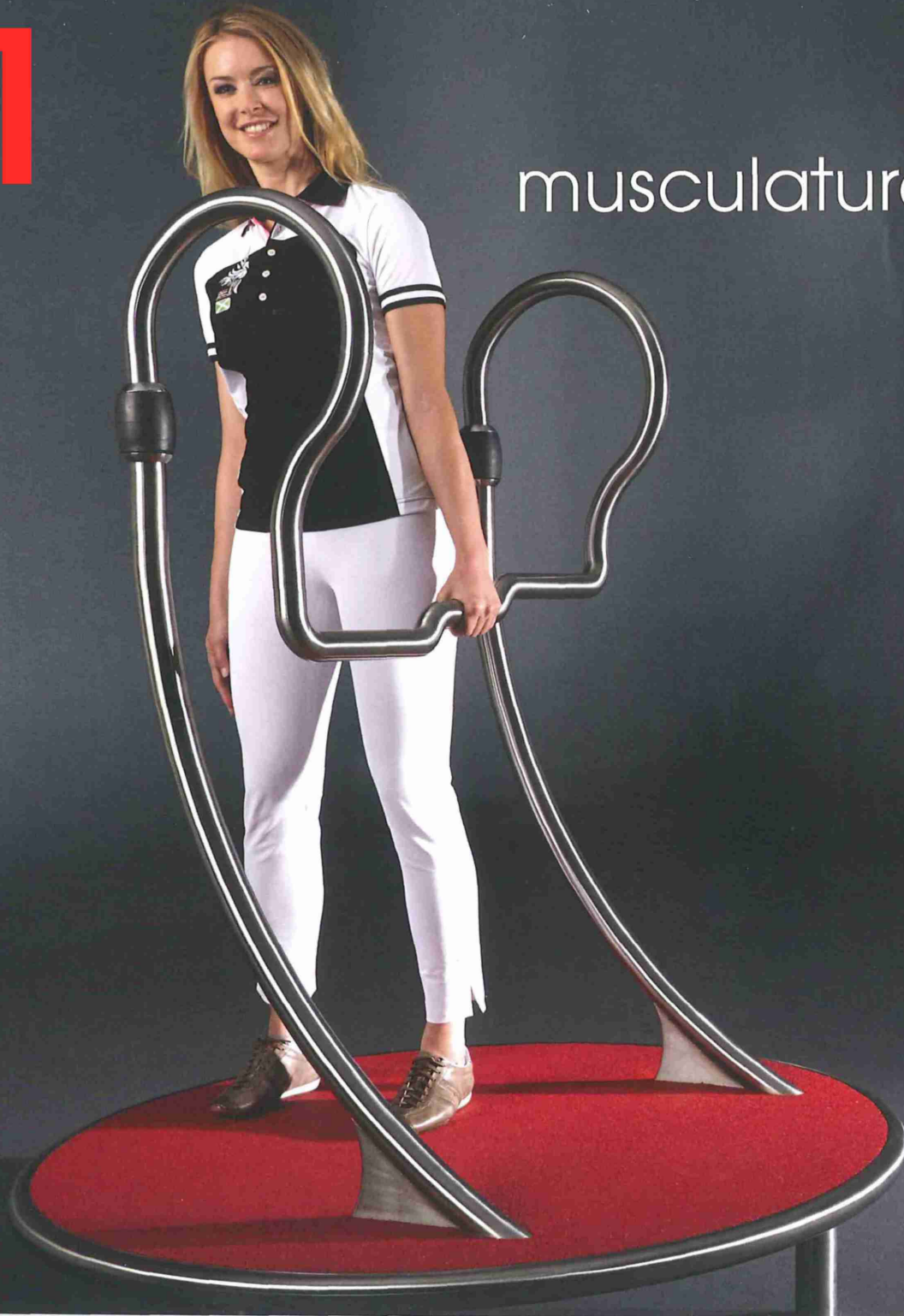


01/04/2014

0 150 300 450 600 m

1

Renforcement de la musculature abdominale latérale



2

Renforcement de la musculature abdominale



3

Renforcement ciblé des muscles de redressement du corps et des omoplates



4



Renforcement des muscles des
épaules et des bras
Stabilisation de la ceinture scapulaire



5

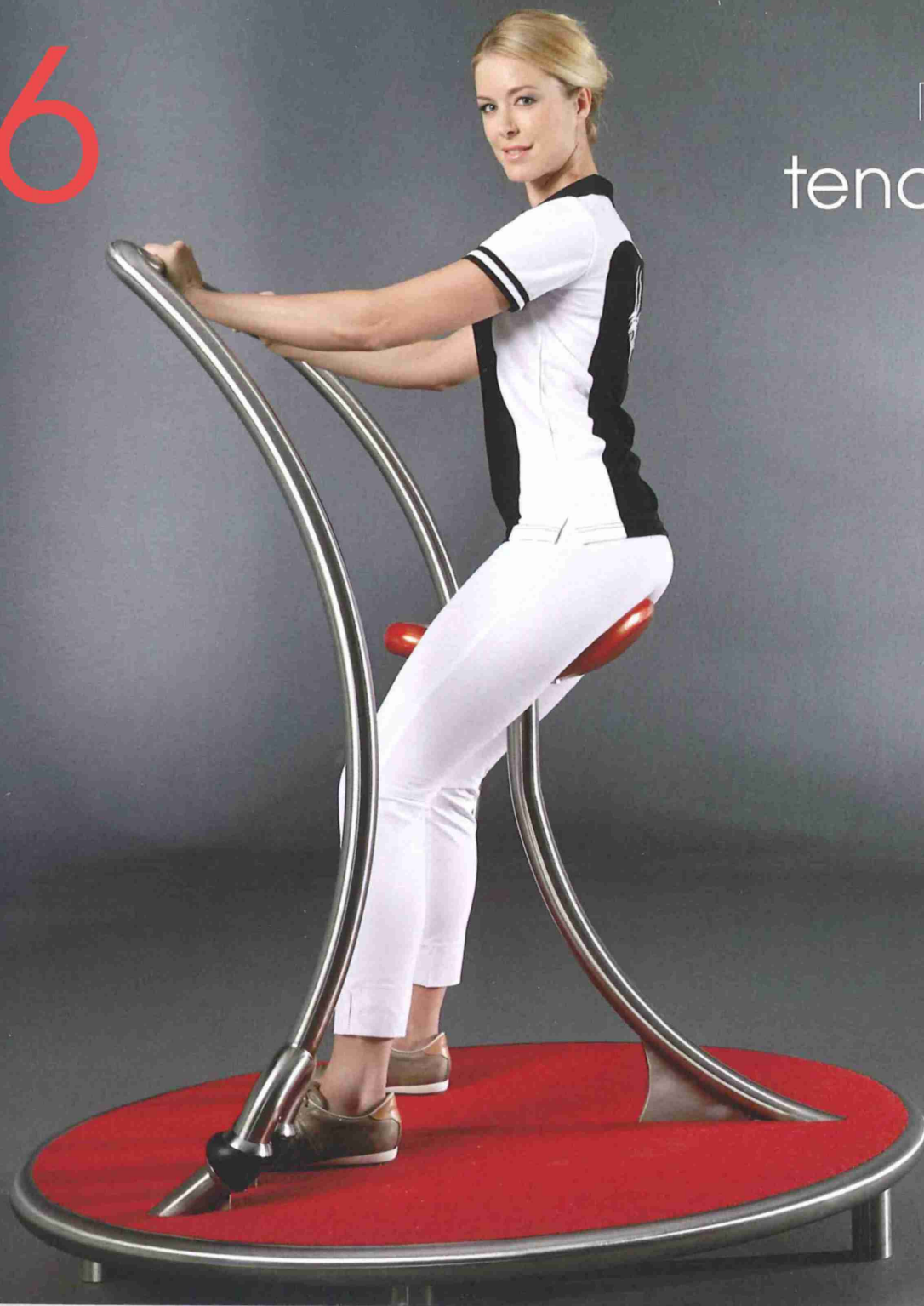


Renforcement des
biceps
stabilisation des
muscles arrière de la ceinture scapulaire



6

Renforcement des muscles tendeurs des bras et des pectoraux



7

Renforcement de la musculature dorsale pour la stabilisation de la colonne vertébrale



8

Renforcement de l'ensemble de la chaîne musculaire du corps

